



BRP PUBLIE SES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

Juin 9, 2016



Le véhicule 6 passagers Can-Am Defender MAX 2017 a été annoncé le 29 mars 2016.
© BRP 2016

Faits saillants :

Revenus de 930 millions de \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017, une augmentation de 3,5 % comparativement à la même période l'an dernier;
Bénéfice net de 111 millions de \$, une augmentation de 28 millions de \$, qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action de 0,96 \$, une augmentation de 0,26 \$ par action comparativement à la même période l'an dernier;
BAlIA normalisé[1] de 57 millions de \$, une baisse de 38 % comparativement à la même période l'an dernier;
Bénéfice net normalisé[1] de 5 millions de \$, donnant lieu à un bénéfice dilué par action normalisé[1] de 0,04 \$, une baisse de 0,27 \$ par action; et
Part du marché nord-américain la plus élevée à ce jour du côté des ventes au détail de motoneiges Ski-Doo (atteinte durant la saison 2016 terminée en mars).

De plus, un verdict contre la Société a été rendu le 1er juin 2016 à la suite d'une allégation de violation de brevets, lequel prévoit le paiement de 15,5 millions de \$ américains (19,5 millions de \$) en dommages-intérêts compensatoires. La direction est d'avis que le verdict est non fondé et elle entend en appeler de celui-ci.

Valcourt, Québec, le 9 juin 2016 – BRP Inc. (TSX:DOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le trimestre terminé le 30 avril 2016. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles au www.sedar.com.

« Nos résultats financiers du premier trimestre sont conformes à nos attentes et correspondent à nos perspectives, a commenté José Boisjoli, président et chef de la direction. Nos ventes au détail ont connu une belle lancée au premier trimestre de l'exercice financier 2017, où nous avons nettement surpassé l'industrie. En mars, à la fin de la saison, nous avons également enregistré un record en Amérique du Nord en termes de part de marché pour les motoneiges Ski-Doo. »

En terminant, M. Boisjoli a ajouté : « L'équipe de BRP est entièrement concentrée sur ses priorités stratégiques : croissance, agilité et entreprise Lean. Nos projets de recherche et développement vont bon train, et nous lancerons dans les prochains mois des produits qui en réjouiront plus d'un. Je considère que nous sommes actuellement dans une excellente position et je suis persuadé que nous réaliserons nos perspectives. »

Faits saillants du trimestre et de l'année terminés le 30 avril 2016

Les revenus ont augmenté de 31,8 millions de dollars, ou 3,5 %, pour atteindre 929,9 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 898,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2015. L'augmentation des revenus est attribuable à une fluctuation favorable de 40 millions de dollars des taux de change, essentiellement en raison de l'appréciation du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien.

Produits toutes saisons

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont augmenté de 2,1 millions de dollars, ou 0,5 %, pour se chiffrer à 400,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 398,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2015. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des ventes en gros de VTT, à la composition favorable des ventes de roadsters et à la fluctuation favorable de 16 millions de dollars des taux de change. Cette augmentation a été essentiellement contrebalancée par une baisse des ventes en gros de roadsters.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 15,6 millions de dollars, ou 5,8 %, pour se chiffrer à 286,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 271,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2015. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation du volume et à une composition favorable des ventes de motomarines ainsi qu'à une fluctuation favorable de 12 millions de dollars des taux de change. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par les coûts des programmes de vente supplémentaires mis en place à l'égard des motoneiges en Amérique du Nord en raison des faibles conditions d'enneigement et du ralentissement économique dans l'ouest du Canada.

Systèmes de propulsion

Les revenus tirés des systèmes de propulsion ont augmenté de 8,6 millions de dollars, ou 8,4 %, pour se chiffrer à 111,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 102,5 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2015. L'augmentation des revenus est principalement attribuable à la fluctuation favorable de 6 millions de dollars des taux de change et à une hausse du volume des ventes de moteurs d'avion.

PAV (Pièces, accessoires, vêtements et autres services)

Les revenus tirés des PAV ont augmenté de 5,5 millions de dollars, ou 4,4 %, pour atteindre 131,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 126,3 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2015. Cette augmentation est principalement attribuable à une fluctuation favorable des taux de change de 6 millions de dollars et à une hausse du volume de vente de PAV pour les VTT et les véhicules côté à côté. L'augmentation a été partiellement contrebalancée par la baisse du volume des PAV pour les motoneiges vendues en raison des mauvaises conditions d'enneigement.



[1]Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

La **marge brute** a diminué de 18,8 millions de dollars, ou 8,8 %, pour atteindre 194,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 212,9 millions de dollars pour le trimestre correspondant terminé le 30 avril 2015. Cette diminution de la marge brute comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 11 millions de dollars. Le pourcentage de la marge brute a diminué de 280 points de base pour atteindre 20,9 %, comparativement à 23,7 % pour le trimestre terminé le 30 avril 2015. La diminution du pourcentage de la marge brute est principalement attribuable à la hausse des coûts des programmes de vente à l'égard des motoneiges et à la fluctuation défavorable des taux de change, partiellement contrebalancées par une composition favorable des ventes de motomarines et des roadsters et par une augmentation générale des prix.

Les **charges d'exploitation** ont augmenté de 38,5 millions de dollars, ou 25,8 %, pour atteindre 187,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, comparativement à 149,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2015. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'augmentation des frais généraux et administratifs découlant de la comptabilisation, au cours du trimestre considéré, de l'incidence d'un verdict défavorable rendu à l'égard d'une action en justice et, dans une moindre mesure, à la hausse des charges de recherche et développement. Cette augmentation comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 5 millions de dollars.

La Société est impliquée dans plusieurs actions en justice face à l'un de ses concurrents, en vertu desquelles chacune des parties réclame à l'autre des dommages-intérêts relativement à la violation présumée de certains de ses brevets. Le 1^{er} juin 2016, un verdict a été rendu contre la Société relativement à l'une de ces actions en justice, et la Société s'est vu imposer des dommages-intérêts compensatoires de 15,5 millions de dollars américains (19,5 millions de dollars). Étant donné que le verdict concluait que la Société avait commis une violation volontaire, le juge des instances devra déterminer les dommages-intérêts punitifs potentiels, lesquels pourraient élever le total des dommages-intérêts à un montant maximal de 46,5 millions de dollars américains (58,4 millions de dollars). Pour le trimestre terminé le 30 avril 2016, la Société a comptabilisé les dommages-intérêts compensatoires préliminaires de 19,5 millions de dollars à titre de charge. La direction est d'avis que le verdict est non fondé et qu'il n'est soutenu ni par la loi ni par des preuves probantes, et elle entend en appeler de celui-ci.

Le **bénéfice net normalisé**^[1] a totalisé 4,8 millions de dollars, soit une diminution de 32,4 millions de dollars, ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué par action normalisé^[1] de 0,04 \$, en baisse de 0,27 \$ par action. La baisse est principalement attribuable à une diminution des marges brutes, en raison majoritairement d'une hausse des programmes de ventes et de l'augmentation des charges d'exploitation.

[1]Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

Perspectives pour l'année financière 2017

Les perspectives de BRP présentées le 18 mars 2016 sont ajustées à la hausse comme suit :



[1]Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

[2]Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

[3]Basé sur un amortissement de 145 millions de \$ (en baisse de 150M de \$), comparé à 126 millions de \$ à l'AF16, 62 millions de \$ en frais financiers nets et 114,7 millions d'actions (en baisse de 115,4M actions).

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF17, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne

tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncés ou de se produire après le 17 mars 2016. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

Conférence téléphonique et webdiffusion

À 9 h aujourd'hui même (HAE), BRP Inc. tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion pour traiter de ses résultats du premier trimestre de l'exercice financier 2017. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Une présentation et le lien vers la webdiffusion seront affichés sur la page Investisseurs, sous l'onglet [Calendrier des événements](#).

Pour écouter la conférence téléphonique en anglais seulement (événement 4244130), composez le 514 861-1681 ou le 800 766-6630 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international](#).

La rediffusion de la webdiffusion sera mise en ligne deux heures après l'événement pour 30 jours.

Pour écouter une reprise instantanée de la conférence téléphonique, composez le 514-861-2272 ou 800-408-3053, et composez le mot de passe 9551372.

À propos de BRP

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules tout-terrain et les véhicules côte à côte Can-Am, les roadsters Can-Am Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de plus de 3,8 milliards de dollars provenant de ventes dans plus de 100 pays, la Société emploie environ 7 900 personnes à travers le monde.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder, Defender et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

-30-

Pour les médias :

Valérie Bridger
Conseillère principale, Communications de l'entreprise
T 450 532-5107
valerie.bridger@brp.com

Pour les investisseurs :

Philippe Deschênes
Analyste Financier
T 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2016 (notamment les revenus, la marge brute, les charges d'exploitation, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice net normalisé et le bénéfice normalisé par action), ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les perspectives financières pour l'AF17 ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence, les lois fiscales applicables aux activités de la Société et les fluctuations des taux de change. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle : l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la

consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; l'incapacité de la Société à se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; la dépendance envers des concessionnaires, des distributeurs, des fournisseurs, des sources de financement et d'autres partenaires stratégiques qui peuvent craindre certaines conditions économiques; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants conclus par la Société; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; l'issue défavorable à la Société d'une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; la dépendance envers les équipementiers pour ses activités relatives aux moteurs hors-bord et aux moteurs Rotax; une mauvaise gestion des niveaux des stocks; les risques liés aux activités internationales; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; la protection des droits de propriété intellectuelle; la défaillance de systèmes de technologie de l'information; la baisse du prix d'anciennes versions de produits vendus sur le marché d'occasion et l'offre excédentaire des concurrents; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; l'augmentation des coûts du carburant; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne; l'absence d'intention actuelle de verser des dividendes; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante du groupe Beaudier et de Bain Capital; les ventes futures d'actions par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé. Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société. Le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société. La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, ce qui fait donc ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes autrement, lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de leurs résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels et d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion de la Société pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les IFRS les plus directement comparables.

Pour une image haute résolution, veuillez consulter notre [bibliothèque médiatique](#) à l'aide des renseignements de connexion ci-bas :

Usager : media.brp

Mot de passe : brpimages